

Chartres, le 1^{er} décembre 2023

RÉLEVÉ DE CONCLUSIONS

Dans le cadre du projet de territorialisation de la feuille de route « France Numérique Ensemble », une réunion s'est tenue le mardi 14 novembre 2023 à 9h00 à la préfecture d'Eure-et-Loir sous la co-présidence de Monsieur Hervé JONATHAN, préfet d'Eure-et-Loir et de Monsieur Christophe LE DORVEN, président du conseil départemental d'Eure-et-Loir, en présence de :

Conseil départemental d'Eure-et-Loir :

M. Xavier COUTAU, Directeur de projet Inclusion numérique

Établissements publics de coopération intercommunale :

Mme Marie-Christine LOYER, Présidente du Pôle d'équilibre territorial du Perche,
M. Jean-Pierre GORGES, Président de la communauté d'agglomération Chartres Métropole,
Maire de Chartres

Mme Annabelle JÉRÉMIE, Cheffe de cabinet de la mairie de Chartres

M. Stéphane LEMOINE, Président de la communauté de communes des Portes Euréliennes
d'Île-de-France

Mme Emmanuelle BONHOMME, Vice-présidente de la communauté d'agglomération du Pays
de Dreux

M. Dominique IMBAULT, Vice-président de la communauté de communes du Bonnevalais

Hub-Lo :

Mme Elsa DA SILVA, Chargée de mission coordination régionale

Mme Salomé PAQUET, Chargée de mission départementale Eure-et-Loir

SGAR :

M. Gilles TOUTIN, Chargé de mission Numérique et Connaissance, Pôle politiques publiques

Préfecture :

M. Claude JEAY, Sous-préfet de Nogent-le-Rotrou, Référent inclusion numérique

M. Kevin POVEDA, Sous-préfet de Châteaudun

M. Pierre DE SAINT FERJEUX, Secrétaire général, Sous-préfecture de Dreux

Mme Angélique TOURTIN, Cheffe du Service interministériel de coordination des politiques
publiques et de l'appui territorial (SICPPAT)

Mme Adeline MOREL-OBLET, Adjointe à la cheffe du SICPPAT, Référente France services

- Le comité de pilotage co-présidé par le préfet d'Eure-et-Loir et le président du conseil départemental est institué afin de territorialiser la feuille de route « France Numérique Ensemble ».
- « France Numérique Ensemble » (FNE) est le résultat d'une large concertation nationale menée sur le numérique à la fin de l'année 2022, laquelle a mis en exergue la nécessité de territorialiser la politique d'inclusion numérique.
- En Eure-et-Loir, 19 % de la population n'est pas ou est peu familiarisée avec le numérique. Or, il relève du pacte républicain d'assurer une égalité d'accès au numérique pour tous, dans tous les territoires.
- **Pour le conseil départemental**, l'inclusion numérique doit permettre de mieux répondre aux politiques de solidarité et de lutte contre l'illectronisme en tant que prolongement de la lutte contre l'illettrisme. Le conseil départemental a manifesté dès 2022 sa volonté d'engager un travail de coconstruction d'un schéma départemental d'inclusion numérique et s'est positionné comme un acteur majeur de la transition numérique, au travers notamment de son engagement dans le déploiement du très haut débit, de la constitution d'une flotte de 13 conseillers numériques ou encore du développement de la plateforme mesaidés28.fr.
Le co-portage d'une feuille de route à l'échelle départementale s'inscrit donc dans la continuité de ces actions.
- **Le conseil régional** portera également une feuille de route à l'échelle régionale. La feuille de route départementale pourra donc faire le lien avec certains projets numériques existants au niveau régional (SCORAN, Projets numériques de territoire, etc.).
- **Le Hub territorial d'inclusion numérique de la région Centre-Val de Loire (« Hub Lo »)** poursuit, pour sa part, un travail sur des projets numériques de territoire portant sur l'animation locale de la médiation numérique, la structuration de l'offre de formation et l'animation de réseau. Il s'inscrira donc naturellement dans la démarche FNE en apportant ses connaissances de terrain et en endossant un rôle de facilitateur.
- **Les établissements publics de coopération intercommunale** présents ont exprimé leur volonté de contribuer à l'élaboration de la feuille de route départementale qui devra tenir compte des spécificités des bassins de vie.
- **Pour la communauté d'agglomération Chartres Métropole**, en particulier, un enjeu fondamental réside dans l'accès aux outils (sujet de l'accès aux infrastructures et à la connexion mais également de la simplification des outils et des applications).
Il y a également un impératif à travailler avec l'Éducation nationale pour toucher les familles.
- **La préfecture** a mené un premier travail en interne, avec certains services de l'État et opérateurs, afin d'identifier les publics cibles de l'inclusion numérique, les domaines d'intervention, les lieux de médiation et les conditions d'accueil du public. Ce travail a notamment mis en évidence l'importance de développer l'aller vers et la nécessité de tenir compte du parcours usager pour simplifier les démarches et rendre le numérique facilitateur. Par ailleurs, il est apparu que beaucoup d'actions et de lieux d'inclusion numérique existaient déjà et méritaient d'être mis en lumière.

- **Au regard des échanges, Monsieur le Préfet retient les premiers axes d'approche partagés suivants :**

- Considérer la Jeunesse comme un point d'entrée du sujet de l'inclusion numérique.
- Porter une attention particulière aux personnes âgées qui peuvent se trouver dépossédées de leurs droits faute de savoir faire par elle-même.
- Ne pas s'en tenir, pour autant, à un présupposé selon lequel les personnes âgées seraient celles qui rencontrent le plus de difficultés et bien considérer, au contraire, que tous les publics, y-compris les plus jeunes, sont susceptibles d'être en difficulté (l'agilité avec les réseaux ne se confondant pas avec les compétences numériques).
- Simplifier autant que possible le langage administratif et travailler sur l'ergonomie des outils.
- Considérer le bassin de vie comme l'échelle à privilégier pour identifier et prendre en compte les publics éloignés du numérique.
- Décliner la feuille de route au niveau infra-départemental, au plus près des territoires.
- Faire de « l'aller-vers » l'une des clefs du rapprochement des citoyens du numérique.
- S'appuyer sur les France services qui ont déjà permis de franchir une marche importante sur la voie de l'inclusion numérique.

- La feuille de route devra comporter un **plan d'actions opérationnel**.

- **Un comité technique se tiendra au cours du premier trimestre 2024** afin de partager les diagnostics locaux et d'identifier précisément les besoins.

Dans cette perspective, il est demandé de désigner un référent technique dans chaque EPCI afin d'engager des travaux en comité technique et d'identifier les ressources dans les territoires (médiateurs numériques, lieux de médiation, actions en cours et à venir, moyens disponibles, etc.).

Les EPCI sont par ailleurs invités à :

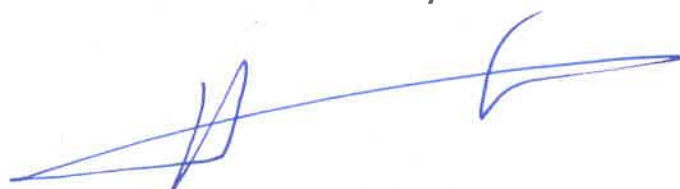
- recenser et mobiliser les acteurs de la société civile pouvant être associés à la démarche en diffusant le plus largement possible le formulaire dédié (<https://inclusion-numerique.anct.gouv.fr/gouvernance>).
- relayer les liens vers la cartographie des lieux d'inclusion numérique (<https://cartographie.societenumerique.gouv.fr/cartographie>) ainsi que vers le diagnostic des fragilités numériques (<https://fragilite-numerique.fr/>) et le déploiement des dispositifs d'inclusion numérique (<https://societenumerique.gouv.fr/fr/>).

- La préfecture organisera également, **au cours du premier trimestre 2024, avec le conseil départemental et en lien avec le Hub territorial**, des groupes de travail associant les acteurs et opérateurs identifiés par thématiques, publics cibles, etc.

- **Un comité de pilotage se tiendra au début du printemps** afin de présenter le diagnostic et le plan d'actions.

- La finalisation de la feuille de route interviendra **avant l'été 2024**.

Le Préfet,



Hervé JONATHAN